



SOS LOIRE VIVANTE



Communiqué de presse de SOS Loire Vivante –ERN France

Le Puy en Velay, le 19/12/2013

Après l'arrêt des travaux stoppés par la justice, Que faire du barrage des Plats ? Démanteler, Transformer ? SOS Loire Vivante demande une table ronde.

Les travaux de reconstruction du barrage des Plats sur la commune de Saint-Genest-Malifaux (42), entrepris par le Syndicat des Barrages sous la houlette du Maire de Firminy sont stoppés. Suite à la dernière action en justice par la FRAPNA et la Fédération de Pêche 42, le Tribunal Administratif de Lyon, a annulé le 14 novembre 2013 l'arrêté de reconstruction du barrage des Plats, pour « défaut d'information des élus locaux » qui ont validé le projet.

SOS Loire Vivante –ERN France se félicite de l'interruption de ce chantier qui est un non-sens sur plusieurs aspects, gaspillage d'argent public, dégradation d'une des dernières rivières sauvages de la Loire., etc. Depuis des années des associations du département Loire (regroupées dans le Collectif Loire amont vivante) et SOS Loire vivante dénoncent vivement ce projet sur la rivière Semène (Eau potable de secours). Ce chantier avait été poussé à la hâte par certains élus sans prendre le temps d'étudier les alternatives moins coûteuses, moins impactantes pour l'environnement et dans le respect de la réglementation européenne. C'est une gifle à ceux qui pensent qu'on peut encore passer des projets à l'ancienne.... et une belle victoire pour ceux qui bataillent contre la reconstruction de ce barrage depuis près de 8 ans.

L'arrêt des travaux est l'opportunité pour enfin prendre le temps d'étudier ces solutions alternatives. L'interconnexion des réseaux d'eau potable par exemple, est une solution plus écologique et moins coûteuse pour le contribuable. Une réflexion concertée devra aussi être menée pour identifier le devenir de l'ouvrage et du chantier. En effet, que faire de l'ouvrage ? Il est hors de question de le laisser en l'état : l'ouvrage ne dispose pas de systèmes de franchissements pour les poissons et empêche la rivière de s'écouler dans son lit naturel. Il doit *a minima* être rouvert pour laisser couler librement la rivière. Faut-il le démonter entièrement, le transformer en barrage écrêteur de crues ou le détourner à des fins récréatives ? Que diriez-vous d'un mur d'escalade ? Afin de dégager des pistes de réflexion, nous demandons une table ronde organisée par les services de l'Etat et la préfecture avec une large participation de tous les acteurs dont les ONGs.

Contact presse :

Roberto Epple, Président de SOS Loire Vivante- ERN France, 06 08 62 12 67